



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/CP/1996/L.3
12 juillet 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES
Deuxième session
Genève, 9-16 juillet 1996
Point 7 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

RECETTES, EXECUTION DU BUDGET ET REPARTITION DES RESSOURCES EN 1997

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

A sa troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre a recommandé à la Conférence des Parties à sa deuxième session d'adopter le projet de décision ci-après :

La Conférence des Parties,

Rappelant sa décision 17/CP.1 dans laquelle elle a prié le chef du secrétariat de lui faire rapport sur l'état des recettes et l'exécution du budget, et de présenter des propositions concernant tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget de la Convention pour 1996-1997,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire exécutif à ce sujet 1/,

I. Fonds du budget de base

1. Note que le montant total net des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 1996/1997 est actuellement estimé à 13 573 500 dollars des Etats-Unis;

1/ FCCC/CP/1996/7 et Add.1.

2. Prie le Secrétaire exécutif de communiquer à toutes les Parties, d'ici au 1er novembre 1996, le montant indicatif des contributions à verser en 1997, compte tenu de l'estimation précédente et des contributions déjà versées en 1996;

3. Invite instamment les Parties qui n'ont pas versé leurs contributions de 1996 à le faire sans délai et engage toutes les Parties à verser leurs contributions pour 1997 à échéance, le 1er janvier 1997;

4. Note que les prévisions révisées pour l'exercice biennal continuent à être fondées notamment sur l'hypothèse que les coûts des services de conférence seront financés au moyen du budget ordinaire de l'ONU et prie le Secrétaire exécutif de suivre l'évolution de la situation en la matière et de faire rapport à ce sujet s'il y a lieu;

5. Note que le Secrétaire exécutif a tenu et continuera à tenir compte de l'évolution des besoins en ressources du budget de base en gérant avec souplesse le personnel et en procédant aux transferts de poste nécessaires dans le cadre des ressources disponibles et des limites établies au paragraphe 5 de la décision 17/CP.1;

6. Décide de maintenir le montant de la réserve de trésorerie à 8,3 % des dépenses prévues en 1997 et de revoir ce montant à sa troisième session;

II. Fonds d'affectation spéciale aux fins de la participation au processus de la FCCC

7. Prend note des renseignements communiqués par le Secrétaire exécutif dans son rapport au sujet de ce fonds d'affectation spéciale;

8. Décide de financer les activités ci-après au moyen du Fonds, sous réserve que les ressources soient disponibles :

a) la participation de représentants des Parties qui y ont droit aux éventuelles réunions de tel ou tel organe d'experts susceptibles d'être convoquées par la Conférence des Parties ou ses organes subsidiaires;

b) la participation des représentants des Parties qui y ont droit aux réunions intersessions des bureaux de la Conférence des Parties ou de ses organes subsidiaires; et la participation des membres des bureaux aux consultations ou aux réunions officielles ayant trait au processus de la Convention.

9. Invite toutes les Parties à continuer à verser des contributions à ce fonds.

III. Fonds d'affectation spéciale aux fins d'activités supplémentaires

10. Prend note des renseignements communiqués par le Secrétaire exécutif dans son rapport au sujet de ce fonds d'affectation spéciale;

11. Exprime ses remerciements au Gouvernement allemand pour la contribution particulière qu'il a faite à ce fonds pour chacune des années 1996 et 1997;

12. Invite toutes les Parties à continuer à verser des contributions à ce fonds;

IV. Fonds d'affectation spéciale créés en application de la résolution 45/212 de l'Assemblée générale

13. Exprime sa gratitude pour les contributions généreuses, d'un montant de 13 126 768 dollars des Etats-Unis, faites durant l'existence de ces fonds, grâce auxquelles le processus de la Convention a beaucoup progressé;

V. Action complémentaire

14. Prie le Secrétaire exécutif de soumettre à la Conférence des Parties à sa troisième session, par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, un rapport complémentaire sur les résultats financiers de l'exercice biennal 1996/1997;

15. Prie en outre le Secrétaire exécutif de fournir à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, à sa quatrième session en février/mars 1997, un aperçu des besoins financiers estimés pour l'exercice biennal 1998/1999.
